Changement dans condtrat CDD

Bonjour, J'ai été embauché en tant que contratuel au sein d'une administration publique j'ai été renouvelé mais il semble qu'a mon deuxième contrat ils ont changé ma rénumération et mon statut en tant que vacataire. Est-ce légale dans la mesure que l'on ne m'ai pas demandé mon accord mais qu'on m'ai juste donné le contrat à signer. Sachant que c'est ur contrat CDD peut-on le modifier si on renouvelle l'iniciale?
 Par vivi2501
bonsoir

regardez sur le site "lagazettedescommunes.com" agents contractuels : le renouvellement du contrat en 10 questions